Comité des Clients Utilisateurs de RTE

Commission Accès au Réseau

Groupe de Travail

Distributeurs

Relevé de conclusions de la réunion du 10 juin 2021

Version définitive

Participants :

Xavier LEGRAND	ENEDIS
Julien TREMILLON	ENEDIS
Bruno BAILONE	ENEDIS
Thomas ACKET	ENEDIS
Didier JOURJON	ENEDIS
Florian FORTIN	ENEDIS
Benoit LAHOCHE	FN SICAE
Sebastien DUMAS	SRD
Charlotte DIVO	URM METZ
Ghislain CONTET	URM METZ
Maxime FERRE	SYNDICAT ENTREPRISES LOCALES D'ENERGIE
Roman PICARD	CRE
Quentin BOURE	CRE
Aurelie MORON	CRE

Raphaël SIERRA	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Stephane CHATELLIER	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Laurent SAVI	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Alexis CAUZIT	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Mai-Anh CHAVANE	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Hélène ROBERT	RTE – Direction Commerciale
Fabien QUIQUE	RTE – Direction Commerciale
Pierre-Alain FAVIER	RTE – Département Assurances

***

Sommaire

1. Actualités 3
2. S3R EnR 3
3. CYCle de vie des automates 3
4. atelier cart grd turpe 6 4

Le projet de compte rendu du GT CURTE GRD du 17 mars 2021 n'a fait l'objet d'aucune remarque supplémentaire et est donc validé.

1. ACTUALITES

RTE observe une augmentation des demandes de raccordement au RPT, en progression constante depuis plusieurs années. Parmi les pistes identifiées par RTE pour faire face à cet afflux de demandes, RTE propose d'allonger le délai de remise des PTF pour tous ses clients en le passant de 3 mois à 4 mois. RTE précise que cela n'aura pas d'impact sur les études d'insertion (maintenues à 9 semaines pour permettre aux GRD de fournir leur PTF en 3 mois aux clients HTA) et les CTRP (raccordements HTA S3R EnR). La CRE indique qu'à ce jour elle n'a pas validé l'allongement du délai de remise des offres de raccordement. La FN SICAE indique observer les mêmes problématiques et précise que d'autres solutions pourraient être envisagées par RTE :

- Des études zonales permettraient de limiter le nombre d'études exploratoire ;
- Une adaptation des moyens humains au niveau des équipes de RTE chargées de faire les études.

RTE confirme et indique que les études communes de zones, telles que précisées dans la procédure de raccordement GRD, répondent à ce besoin.

2. S3R ENR

Sur les S3R, un état d'avancement des schémas a été réalisé et il a été présenté la possibilité d'inscrire des automates supplémentaires aux schémas S3R sans passer par une révision ou une adaptation, mais grâce aux travaux mineurs qui peuvent être inscrits lors des transferts de capacité, tel qu'autorisé par la DTR à l'article 2.5.2. Les automates pour des besoins S3R sont alors déclarés lors des ETFs, et leurs installations se traitent au travers d'une CTRP. Les couts associés sont couverts par les TURPE HTB et HTA.

3. CYCLE DE VIE DES AUTOMATES

Les grands principes du projet de mise à jour de l'article DTR « cycle de vie des automates » ont été présentés, afin de donner de la visibilité aux clients Distributeurs sur les étapes à réaliser entre RTE et le GRD tout au long du cycle de vie d'un automate et ainsi industrialiser leurs déploiements. Une présentation similaire avait été effectuée en GT Producteurs le 25 mai 2021, et le projet de mise à jour intègre également une grande partie des principes indiqués dans la note RTE-Enedis et les notes internes RTE relatives au cycle de vie des automates.

A cette occasion, certaines ELD / fédérations d'ELD ont mis en exergue les coûts induits pour eux en lien avec le développement des automates, mais plus largement de nouveaux gestes d'exploitation

avec les limitations pour contraintes RTE (par ex : développements SI, besoins d'outils de calcul de l'ENE, ressources pour gérer les relations avec les producteurs dans le cadre des effacements), et militent pour l'élaboration d'outils mutualisés, voir la sollicitation d'acteurs externes (agence ORE).

La FN SICAE demande des précisions sur l'établissement d'une PTF et d'une CTRP. RTE précise que la CTRP devra être établie pour les automates installés pour des besoins S3R EnR, et une PTF dans les autres cas.

RTE fait un appel à candidature afin de travailler sur les cahiers des charges relatifs à l'insertion des automates.

4. ATELIER CART GRD TURPE 6

Le GT a ensuite permis de poursuivre la concertation sur le projet de CART GRD TURPE 6 qui avait été transmis aux GRD en amont du GT. Il est demandé aux GRD de faire leurs remarques jusqu'à fin juin, en amont du dernier atelier de concertation début juillet, avant une mise en consultation durant l'été et un bilan de consultation et une saisine de la CRE à l'automne.

Sur la partie souscription d'assurances et seuil minimum de responsabilité, les premières propositions des ELDs concernant le seuil minimum à inscrire dans le CART GRD serait de l'ordre de 5 M€ pour les plus petites ELDs, plutôt que 40 M€ comme proposé par RTE. RTE attend les derniers retours des ELDs début juillet afin de proposer une reformulation du CART sur ce point.

Les limitations de production HTA entrainent des nouveaux gestes opérationnels tant côté RTE que côté GRD, et qui doivent être automatisés au maximum.

FN SICAE précise que l'installation d'automates génère pour le GRD non seulement des coûts d'installation mais aussi des coûts d'exploitation et de suivi qui ne sont pas anodins surtout si les GRD doivent être en interface avec les producteurs. Selon RTE, chaque gestionnaire de réseau dispose de son TURPE ; RTE ne veut pas payer le GRD pour réaliser les tâches d'exploitation et de suivi liés à la mise en place des automates.

FN SICAE demande si RTE va publier sur son portail un outil ou un service permettant de faire les calculs complexes d'ENE. Des ELD arriveront à développer des logiciels spécifiques, d'autres non ; Les SICAE ne disposent pas actuellement d'un outil permettant d'estimer l'ENE et de suivre l'indemnisation des producteurs HTA (pas de besoin identifié à ce jour). RTE ne sait pas s'il y aura un outil mais la méthode sera partagée.

SRD s'interroge sur l'impact des indemnisations associées sur le bilan comptable des GRD (augmentation du chiffre d'affaires ?).

La FN SICAE demande si RTE ne serait pas en mesure d'interagir directement avec les producteurs HTA. La FN SICAE rappelle que cette solution avait été évoquée en CURTE pour les ELD qui le souhaitaient. RTE précise que les cibles à court et moyen terme sont bien de passer par l'intermédiaire du GRD, tant pour l'envoi du signal de limitation (le GRD doit prendre en compte les contraintes sur son réseau et il n'est pas pertinent de doubler les liaisons telecom) que d'un point de vue indemnisation (la majorité des producteurs HTA bénéficient d'un mécanisme de soutien – obligation d'achat ou prix de référence du complément de rémunération – avec une même indemnisation plafonnée au niveau de soutien, que ce soit via le CART/CARD ou via les outils du MA. RTE précise également qu'il ne dispose d'aucun lien contractuel direct avec les clients du GRD). Enedis confirme qu'il souhaite garder le lien contractuel

avec les clients HTA et que les besoins RTE seront mutualisés avec ses propres besoins pour le déploiement des outils de commandabilité/d'indemnisation.

Concernant l'instant de fin d'indemnisation des producteurs, RTE rappelle vouloir indiquer dans le CART GRD une indemnisation des producteurs HTA jusqu'à l'ordre de reprise uniquement, en lien avec la cible opérationnelle (modulation) et les pratiques de certains GRD, mais se montre ouvert à traiter « en dérogation » les cas particuliers qui justifieraient une indemnisation de tout ou partie de la période de reprise. SRD indique que les irritants côtés producteurs concernent d'une part la période indemnisée, mais aussi la proactivité des GR et le délai d'indemnisation, et que les GRD doivent progresser collectivement sur le sujet. RTE confirme ces points, relevés lors de la dernière Commission Accès au Réseau également.

Le document du CART GRD TURPE 6 a ensuite été parcouru en séance pour répondre aux premiers commentaires des GRD.

***

Les slides sont disponibles sur Concerte.

Le prochain atelier CART GRD TURPE 6 aura lieu le 8 juillet 2021.

Prochaine réunion du GT CURTE GRD : 6 Octobre 2021